



REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de GOUDELIN

Envoyé en préfecture le 21/02/2018

Reçu en préfecture le 22/02/2018

Affiché le

ID : 022-212200653-20180221-20180219014-DE

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février à dix-huit heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier MORIN, Maire.

Convoqués :

CORBEL Michel - CORLAY Gérald - DEROUIN ROBERT - GAUVAIN Michaël - GUEGAN Yannick - ILLIEN Anne-Yvette - JEZEQUEL Fabien - KERRIEN Yvonnick - LAROSE Arnaud - LE BONHOMME Marie-Catherine - LE GARFF-TRUHAUD Francette - LE GRAND Marina - MARTIN Marie-Christine - MILON Martine - MORIN Didier - QUERRE Yann - QUINTIN Jérémie - ROPERS Isabelle - TROADEC Helen

Absents : LAROSE Arnaud

Secrétaire : Isabelle ROPERS

DELIBERATION N°20180219-014

Date de convocation : 15 février 2018

Date d'affichage : 20 février 2018

Objet : Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil du 27 novembre 2017, il a été discuté la proposition de pouvoir mettre en place une ligne de trésorerie, d'un montant de 100 000 €. Le conseil a validé le principe, et des établissements bancaires ont été consultés. Monsieur le Maire présente les offres qui ont été faites à la commune.

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à souscrire auprès d'ARKEA BANQUE E&I un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation en Euros :	100 000 €	
Durée :	1 an	
Commission d'engagement :	0,25 %	
Taux d'intérêts :		
INDEX	MARGE	BASE
T13M	1,25 %	360 jours

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Envoyé en préfecture le 21/02/2018
Reçu en préfecture le 22/02/2018
Affiché le
ID : 022-212200653-20180221-20180219014-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Didier MORIN

